ANNONCE DE COTATION

Certificat Tracker

Sous-jacent: Helv-Ethic

Maturité : Open end

Ce produit structuré n'est pas un placement collectif au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et n'est donc soumis ni à autorisation ni à surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). L'investisseur supporte de surcroît un risque d'émetteur. Ce certificat est activement géré de manière discrétionnaire et dynamique.

1. DESCRIPTION DU PRODUIT

Détails du Certificat

N° valeur / ISIN / Symbole	37 002 542 / CH0370025428 / 0143BC
Emetteur et Lead Manager	Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne (S&P AA/stable)
Surveillance prudentielle	La BCV Lausanne Suisse est soumise à une surveillance prudentielle de l'Autorité Fédérale de Surveillance des Marchés Financiers (FINMA)
Agent payeur et agent de calcul	Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
Investment Manager	Piguet Galland & Cie SA, 41 Avenue Peschier 1206 Genève. Piguet Galland & Cie SA est soumis à une surveillance prudentielle de l'Autorité Fédérale de Surveillance des Marchés Financiers (FINMA).
Sous-Jacent	Voir rubrique « Composition du panier », en page 3, pour le détail des titres inclus dans le panier
Mode de gestion	Discrétionnaire et dynamique
Ratio de conversion	1 Certificat = 1 Panier
Montant de l'émission	200'000 Certificats (avec clause d'augmentation et de réouverture)
Investissement minimum	1 Certificat
Monnaie de référence	CHF
Prix d'émission	CHF 100.00
Prix de référence	CHF 100.00
Frais de distribution	Aucun frais de distribution
Date d'évaluation initiale	16.06.2017
Date de paiement	26.06.2017
Date de résiliation effective / Date d'évaluation finale	Open End
Date de remboursement	Correspond au 6ème jour ouvré suivant la date de résiliation communiquée par l'investisseur ou par l'émetteur (sous réserve de non survenance de conditions de marché extraordinaires ou d'urgence).
Définition du produit	Ce Certificat, libellé en CHF, est composé d'une sélection d'au minimum 5 actions de sociétés appartenant l'indice SPI Index®) et d'une poche cash en CHF (voir définition ci-dessous). La sélection reflète la stratégie d'investissement de l'Investment Manager. Ce produit est de type « Open End », c'est-à-dire qu'il ne dispose pas de date de maturité définie à la date d'émission. La date de maturité deviendra effective (« date de résiliation effective ») au moment de l'exercice par l'émetteur ou l'investisseur de leur droit de résiliation respectifs, en respectant les délais d'annonces mentionnés dans ce document.
Définition de la notion de poche cash	La poche cash en CHF est une composante monétaire faisant partie intégrante des sous-jacents composants le panier du Certificat. La poche cash n'est pas rémunérée par un intérêt mais peut faire l'objet d'un intérêt négatif.
Classification ASPS	Produit de participation - Certificat Tracker (1300) selon la Swiss Derivative Map disponible à l'adresse www.svsp-verband.ch.

Frais de gestion	1.00% p.a. (0.75% p.a. pour l'Investment Manager et 0.25% p.a. pour l'Emetteur) prélevé prorata temporis dans la poche cash. Au cas où le montant disponible dans la poche cash est insuffisant pour couvrir les frais de gestion, un ajustement des pondérations des titres sera effectué afin de couvrir ces frais.
Frais de transactions liés aux recompositions	0.10% par recomposition calculés sur le nominal rebalancé.
Rôles et responsabilités	En accord avec l'univers et les règles d'investissement (voir ci-dessous), l'Investment Manager décide de la composition du panier ainsi que de la pondération des titres et de la poche cash. La performance de ce Certificat dépend donc de la qualité des décisions d'investissement de l'Investment Manager. Ce dernier assume l'entière responsabilité quant à la composition du panier et son impact sur la performance de ce Certificat. L'Emetteur exécute les ordres d'achat et/ou vente nécessaires à l'émission et/ou à la recomposition du Certificat sur une base du « best effort ».
Univers d'investissement	Les titres composant le panier appartiennent à l'indice SPI Index® et qui respectent les filtres éthiques de l'Investment Manager basés sur les analyses d'Ethos tout en procurant de solides perspectives de croissance à un prix raisonnable. De manière générale la stratégie sous-jacente investit dans la thématique de la gouvernance. L'Investment Manager tient gratuitement à disposition des investisseurs les informations relatives à la stratégie de placement appliquée.
Règles de gestion	1. L'Investment Manager peut recomposer le panier, en tout temps, un maximum de 24 fois par année. 2. Le Certificat se compose d'un panier d'au moins 5, mais au maximum 20 actions ainsi que d'une poche cash libellée en CHF. 3. Les actions entrant dans la composition doivent être libellées dans les monnaies suivantes : CHF. 4. La capitalisation minimale des sociétés doit être de CHF 0.5 mia. 5. La poche cash ne pourra pas excéder 50% du nominal total investi lors de chaque recomposition. 6. Lors d'une recomposition, le poids d'un nouveau titre ne peut pas dépasser la moitié du volume moyen journalier observé lors des 5 derniers jours. 7. Durant la durée de vie du Certificat, les dividendes nets (impôts et frais éventuels déduits) seront réinvestis dans leurs titres respectifs. 8. Toute technique destinée à créer un effet de levier dans le panier est prohibée.
Contraintes d'investissement	Pour des raisons de liquidité des titres traités ou s'il est impossible de traiter le titre pour des raisons techniques, l'implémentation par l'Emetteur des décisions d'investissement de l'Investment Manager peut prendre plusieurs jours ouvrés bancaires. En fonction de ces éléments uniquement, aucune garantie ne peut être donnée sur le fait que les décisions d'investissement seront implémentées selon les instructions reçues le jour même. L'Emetteur se réserve le droit de refuser d'exécuter un ordre d'achat si le titre en question fait l'objet d'une restriction d'investissement. Peuvent notamment faire l'objet d'une restriction d'investissement, les sociétés qui créent un risque de réputation pour l'Emetteur ou ne respectent pas ses positions déontologiques (actuellement, l'Emetteur s'interdit tout investissement dans des sociétés actives dans le domaine des armes à sous-munitions). Si un titre choisi ne respecte plus les restrictions d'investissement fixées par l'Emetteur, ce dernier devra obligatoirement être remplacé lors de la prochaine recomposition du panier.
Composition du panier	**La composition actuelle du panier se trouve à la dernière page du document.**

Conditions du produit

Modifications imprévues et non convenues	Toutes les modifications imprévues et non convenues contractuellement des conditions du produit (par exemple en cas d'opérations en capital touchant les sous-jacents tels que des splits, des remboursements de la valeur nominale ou des conversions) seront communiquées à l'adresse internet www.bcv.ch/invest. Pour en être informé automatiquement, vous pouvez vous inscrire sur le site internet et ajouter ce produit dans la liste de vos favoris. Vous recevrez alors une information sous la forme d'un email d'alerte.

Piguet Galland & vous. BCV

Remboursement du Certificat Tracker

Le montant de remboursement en CHF se calcule en :

- multipliant le prix moyen de vente de chacun des titres à la période d'évaluation finale par leur quantité respective dans le panier
- ajoutant, au tout, le montant résiduel issu de la poche cash

Ce qui revient à appliquer la formule suivante :

$$\sum_{i=1}^{N} n_i \times P_i + C$$

où p_i Prix moyen de vente du titre *i* à la période d'évaluation finale en fonction de sa bourse de référence
n_i Nombre de titre *i* dans le panier à la période d'évaluation finale
N Nombre total de titres dans le panier
C Montant de la poche cash par certificat

Risque de liquidité

Si la revente des titres entrant dans la composition du certificat devait être fortement influencée par la liquidité journalière, l'émetteur se réserve le droit de négocier les ordres de vente sur plusieurs jours afin de ne pas pénaliser le prix de remboursement du Certificat.

Droit de résiliation de l'émetteur

L'émetteur dispose du droit de résilier la totalité des Certificats Tracker en circulation à tout moment, mais au plus tôt 9 mois après la date d'émission (à noter que le remboursement intégral sera automatiquement entrepris par l'émetteur si le nombre de Certificats en circulation devait être strictement inférieur à 2 000 pièces). L'annonce relative devra être faite au moins 1 mois avant la date de résiliation effective. La date d'évaluation finale pour le calcul du remboursement correspondra alors à la date de résiliation effective.

Si en cours de vie du produit, le prix atteint 25% du prix initial, voire en-dessous, l'émetteur se réserve le droit de résilier immédiatement les Certificats Tracker sans annonce préalable. L'annonce de la date de résiliation effective sera faite dans les meilleurs délais.

Droit de résiliation de l'investisseur

Outre la possibilité de vendre ses Certificats Tracker sur le marché secondaire, l'investisseur dispose du droit, sous réserve que l'émetteur n'ait pas exercé son droit de résiliation auparavant, de résilier tous les Certificats Tracker qu'il détient. Il ne peut le faire que trimestriellement le dernier Mardi de chaque trimestre, mais au plus tôt 9 mois après la date d'émission. L'annonce de résiliation devra être transmise à l'agent de calcul au moins 1 mois avant la date de résiliation effective en respectant les modalités de résiliation décrites ci-dessous. La date d'évaluation finale pour le calcul du remboursement correspondra alors à la date de résiliation effective.

Modalités de résiliation pour l'investisseur

Pour pouvoir exercer valablement son droit de résiliation, et sous réserve que l'émetteur n'ait pas préalablement exercé le sien, l'investisseur devra faire parvenir ses instructions à l'agent de calcul au moins 1 mois avant la date de résiliation effective. Cette communication peut être faite par courrier ou par mail aux adresses mentionnées sous « Contacts remboursement».

La Banque dépositaire de l'investisseur doit préciser dans sa communication à l'agent de calcul :

- son nom, adresse et Clearing
- le numéro de valeur du certificat
- le nombre de Certificats Tracker concernés
- la date de résiliation effective (celle–ci doit être au moins d'un mois après la date de réception de la notification par l'émetteur)

L'agent de calcul confirmera la résiliation à la Banque Dépositaire de l'investisseur en précisant notamment la date de résiliation effective.

Marché secondaire, Cotation, Clearing

Cotation, segment de marché	La cotation sera demandée au marché principal de SIX Swiss Exchange et maintenue jusqu'à la clôture la veille de la période d'évaluation finale.
Marché secondaire	L'Emetteur assure un marché secondaire quotidien pendant les jours d'ouverture de la bourse SIX Swiss Exchange entre 09h15 et 17h15. L'écart entre le prix d'achat et le prix de vente ne dépassera, en aucun cas 3% (habituellement 1%) et un montant minimum de CHF 50 000 sera proposé à l'achat et à la vente. Toutefois, en cas de conditions anormales de marché ou tous autres évènements non prévisibles (comme par exemple la suspension du négoce d'une bourse à laquelle appartient un titre du panier), l'Emetteur se réserve le droit d'interrompre ses cotations. La cotation du produit sera suspendue durant sa recomposition (une journée au maximum, soit un jour bancaire de 09h15 à 17h15 heure suisse). Les prix sont également diffusés auprès de Reuters BCVINDEX <BCVDERIVATIVES>, SIX Telekurs 37002542, BCV, Bloomberg.
Clearing	SIX SIS SA
Matérialisation	La Valeur est constituée sous forme de droit-valeur inscrit dans le système de virement de SIX SIS SA. Elle n'est ainsi pas matérialisée. Toute impression et/ou livraison de titres individuels sont donc exclues.

Fiscalité

Indications	Ces informations fiscales ne fournissent qu'un aperçu général sur les conséquences fiscales possibles liées à ce produit à la date de son émission. Les lois et les pratiques fiscales peuvent changer et avoir un effet rétroactif. Dans tous les cas, il appartient à l'Investisseur de se renseigner auprès de son conseiller fiscal pour un examen spécifique de son profil préalablement à toute opération.
Suisse	Pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en Suisse qui détiennent ces titres dans leur fortune privée, les gains réalisés lors de l'aliénation des Certificats sont considérés comme des gains en capital. Ils ne constituent actuellement pas un revenu imposable. Les dividendes réinvestis représentent un revenu imposable. Le produit n'est pas soumis à l'impôt anticipé, ni au droit de timbre d'émission, ni au droit de timbre de négociation fédéral.
Fiscalité de l'épargne UE	Hors du champ d'application de la directive européenne sur la fiscalité de l'épargne. « Out of scope » (code Telekurs = 9)

Informations juridiques

For, droit applicable	**Lausanne, droit suisse**
Prospectus	Ce document n'est pas un prospectus d'émission au sens des articles 652a et 1156 du Code suisse des obligations. Ce document fait office de prospectus simplifié provisoire conforme aux dispositions de l'article 5, al. 2 de la Loi sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et peut être obtenu gratuitement auprès de la BCV aux adresses (internet et postale) mentionnées sous Contacts.
Investment Manager	L'Investment Manager ne devient ni l'agent, ni le représentant, ni l'associé de la BCV, et cette dernière ne peut être engagée à l'égard de tiers en raison de l'activité de l'Investment Manager, dont elle n'est ni l'agent, ni le représentant, ni l'associé, ni le garant.

2. PERSPECTIVES DE GAINS ET PERTES

Prévision de marché

Ce Certificat vise à profiter d'une hausse de valorisation des sociétés qui composent le panier.

Profit potentiel

En cours de vie du produit, le détenteur du Certificat Tracker peut réaliser un gain lorsque le prix de marché du produit est supérieur à son prix d'acquisition. Au terme du Certificat Tracker (à la date d'évaluation finale) les perspectives de profits sont similaires à celles du sous-jacent et dépendent directement de la qualité des décisions d'investissement prises par l'Investment Manager.

Perte potentielle

Une perte peut se matérialiser en cas de revente du produit en cours de vie du produit ou en cas de remboursement à un prix inférieur au prix d'acquisition à la date d'évaluation finale.

L'Investment Manager assume l'entière responsabilité du choix initial du panier et des différentes recompositions ultérieures. L'Emetteur n'est nullement responsable des impacts de ces choix sur la valeur du Certificat Tracker et des pertes pouvant affecter les Investisseurs.

Scénarios

Performance du panier en CHF (y.c. frais inclus dans le produit)	Montant remboursé par Certificat
25.00%	125.00
10.00%	110.00
0.00%	100.00
-5.00%	95.00
-10.00%	90.00
-25.00%	75.00

3. RISQUES SIGNIFICATIFS SUPPORTES PAR L'INVESTISSEUR

Tolérance au risque

Les risques sont similaires à un investissement direct dans les titres sous-jacents (évolution du cours de bourse, durée de détention du produit, volatilité des prix, etc).

Les risques liés à certains placements, en particulier les dérivés, ne conviennent pas à tous les Investisseurs. L'Investisseur est invité à procéder à un examen spécifique de son profil de risque et à se renseigner auprès de son conseiller indépendant sur les risques inhérents, notamment en consultant la brochure SwissBanking «Risques particuliers dans le négoce de titres» avant toute opération.

L'investisseur est exposé au risque d'insolvabilité de l'émetteur, qui peut entraîner une perte partielle voire totale du capital investi.

La conservation de la valeur de l'instrument de placement ne dépend pas uniquement de l'évolution du/des sous-jacent(s), mais également de la solvabilité de l'émetteur, laquelle peut changer pendant la durée de vie du produit structuré.

Le rating de l'émetteur indiqué dans ce document est conforme à la situation au moment de l'émission et peut changer en cours de vie du produit.

Liquidité de marché

Dans des conditions spéciales de marché, quand l'Emetteur n'est pas en mesure de réaliser des transactions couvertes, ou quand ces transactions sont difficilement réalisables, la différence entre les cours acheteurs et vendeurs peut être temporairement augmentée, afin de limiter les risques économiques de l'Emetteur.

Risque de marché

L'Investisseur est exposé aux risques d'inconvertibilité et d'ajustement des sous-jacents et de situations de marché extraordinaires ou d'urgence, telles que la suspension de la cotation du sous-jacent, une restriction du négoce, ou une autre mesure restreignant matériellement la négociabilité du sous-jacent.

L'Investisseur est soumis aux spécifications légales ou contractuelles des marchés sur lesquels le sous-jacent est traité, ainsi que celles prévues par l'Emetteur ou auxquelles celui-ci est soumis. La survenance de tels événements de marché peut affecter les dates et les autres conditions mentionnées dans ce document.

Risque de change

L'Investisseur dont la devise de référence n'est pas la monnaie de base du produit doit être conscient des risques relatifs au taux de change.

Ajustement

L'Emetteur se réserve le droit d'adapter la composition du Certificat en cas d'évènements particuliers sur l'un des titres du panier comme une fusion, une acquisition ou si la négociabilité devenait fortement restreinte (liste non exhaustive). L'ajustement s'effectuera, dans l'intérêt des Investisseurs, selon les usages du marché en vigueur.

Informations importantes

Indications générales	Les performances antérieures ne garantissent pas une évolution actuelle ou future. Ce document est informatif; il n'est pas une analyse financière au sens des « Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière » de l'Association Suisse des Banquiers, une offre, une invitation ou une recommandation personnalisée pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. L'Emetteur n'a pas l'obligation d'acquérir ce(s) sous-jacent(s).
Période de souscription	Durant la période de souscription, les conditions sont indicatives et susceptibles d'être modifiées ; l'émetteur n'a aucune obligation d'émettre ce produit.
Conflit d'intérêt lié aux Certificats activement gérés	La BCV ou une entité de son groupe (ci-après : le « Groupe BCV ») peut, dans le cadre de cette émission ou du produit, verser à des tiers ou percevoir de la part de tiers une rémunération unique ou récurrente. Toute rétrocession perçue de placements collectifs de capitaux sera reversée dans la poche cash. Le contenu de cette publication a pu être utilisé pour des transactions par le Groupe BCV avant sa communication. Le Groupe BCV peut détenir des intérêts ou des positions en rapport avec les composantes de ce produit, respectivement en acquérir ou en disposer.
Restrictions de vente	La diffusion de ce document et/ou la vente de ce produit peuvent être sujettes à des restrictions (par ex. USA, US persons, UK, UE, Japon, JP persons) ; elles ne sont autorisées que dans le respect de la législation applicable. En cas de prestations financières transfrontalières, la BCV indique n'avoir effectué aucune analyse juridique transfrontière. Il appartient au distributeur du produit de respecter les dispositions légales en vigueur au lieu de la destination finale du produit.
Date de publication	19.06.2017 révisé le 01.07.2020, le 03.10.2023 et le 07.02.2024

Contacts

Equipe de vente	Equipe de vente produits structurés / Division Asset Management et Trading BCV
Téléphone	021 212 42 00 Nous attirons votre attention sur le fait que les communications sur ce numéro peuvent être enregistrées. Lorsque vous nous appelez, nous considérons que vous acceptez cette procédure
Fax	021 212 13 61
Internet/mail	www.bcv.ch/invest / structures@bcv.ch
Courrier	BCV / 276 - 1598 / CP 300 / 1001 Lausanne

Contacts remboursement

Courrier	BCV, Support Produits Structurés et Emissions, 283-1404, CP 300, 1001 Lausanne, Suisse
mail	spf@bcv.ch

Composition du panier

Les informations relatives à la composition actuelle (inclus ses composants) sont disponibles sur demande auprès de l'émetteur.

Piguet Galland & vous.

BCV

Composition du panier au 16.05.2023

Titre	ISIN	Bourse de référence	Devise	Pondé-ration	Nbre de titres
Lindt & Spruengli	CH0010570767	SIX Swiss Ex	CHF	4.31%	0.00057
Givaudan	CH0010645932	SIX Swiss Ex	CHF	5.05%	0.00239
Zurich	CH0011075394	SIX Swiss Ex	CHF	5.71%	0.01970
Novartis	CH0012005267	SIX Swiss Ex	CHF	4.99%	0.07987
Roche	CH0012032048	SIX Swiss Ex	CHF	6.09%	0.03195
ABB	CH0012221716	SIX Swiss Ex	CHF	6.21%	0.27892
Sonova	CH0012549785	SIX Swiss Ex	CHF	5.50%	0.03273
Lonza	CH0013841017	SIX Swiss Ex	CHF	3.02%	0.00770
Partners Grp.	CH0024608827	SIX Swiss Ex	CHF	2.33%	0.00415
Schindler	CH0024638196	SIX Swiss Ex	CHF	3.91%	0.02950
Logitech	CH0025751329	SIX Swiss Ex	CHF	4.11%	0.10647
Geberit	CH0030170408	SIX Swiss Ex	CHF	2.94%	0.00878
Julius Baer	CH0102484968	SIX Swiss Ex	CHF	3.93%	0.09489
Swiss RE	CH0126881561	SIX Swiss Ex	CHF	4.77%	0.07908
Leonteq	CH0190891181	SIX Swiss Ex	CHF	2.35%	0.07508
Richemont	CH0210483332	SIX Swiss Ex	CHF	6.19%	0.05922
Sika	CH0418792922	SIX Swiss Ex	CHF	5.13%	0.03017
Alcon	CH0432492467	SIX Swiss Ex	CHF	5.50%	0.11338
Helvetia	CH0466642201	SIX Swiss Ex	CHF	6.35%	0.07396
Straumann	CH1175448666	SIX Swiss Ex	CHF	4.31%	0.04586
SGS	CH1256740924	SIX Swiss Ex	CHF	4.80%	0.08908
Poche CASH			CHF	2.49%	3.69077